Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260302-2026_018-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et deux mars à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absent(s) non excusé(s) : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Gérard PELLAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-018
RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle le dernier recensement du tableau des effectifs :

Effectifs	Emplois permanents	DHS
	Filière administrative :	
1	Rédacteur	35H00
	Filière technique :	
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	27H00
1	Adjoint technique territorial	14H00
	Filière animation :	
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	35H00
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	30H00
1	Adjoint territorial d'animation	30H00
1	Adjoint territorial d'animation	25H00

Monsieur le Maire explique que celui-ci doit être modifié en raison de l'obtention du concours d'ATSEM par un agent. De ce fait, il propose la création du poste d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260302-2026_018-DE

- **DECIDE** de créer le poste d'ATSEM

- **DECIDE** de nommer Madame Stéphanie LORIEUX épouse CHASLE sur ce poste à compter du 02 mars 2026.

- **DECIDE** de valider le tableau ci-après des effectifs titulaires

Effectifs	Emplois permanents	DHS
	Filière administrative :	
1	Rédacteur	35H00
	Filière technique :	
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	27H00
1	Adjoint technique territorial	14H00
	Filière animation :	
1	**ATSEM**	**30H00**
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	35H00
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	30H00
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	30H00
1	Adjoint territorial d'animation	25H00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gérard PELLAN

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 05-03-2026 - transmise en Préfecture le 05-03-2026

Philippe HELLO, Maire